

Janvier 2022

Retours sur le CSE des 16 & 17 Décembre 2021

Situation économique :

Compte tenu de notre situation en bourse, le mois de Décembre sera le dernier ou les chiffres seront communiqués. Tout ce que la direction nous dira, c'est que le chiffre d'affaire est légèrement inférieur par rapport au budget, le DSO est en baisse, l'intercontrat est assez limité. Le recrutement a été de 267 vs un objectif de 280 mais compte tenu des départs, le résultat Entrée / Départ sera quasi nul. Le recours à la sous-traitance est en légère augmentation, ce qui indique qu'il nous manque des compétences. A quand une vraie politique de recrutement ?

S3I vous souhaite encore une bonne et heureuse année 2022. Nous restons à vos côtés pour défendre vos droits et vous représenter dans les instances du personnel.



Télétravail et COVID : Depuis la dernière réunion du CSE, un nouveau protocole sanitaire a été mis en place *avant que la CSSCT ou le CSE i2S n'aient été consultés*. Encore une fois, il est déplorable que ni le secrétaire de la CSSCT, ni la direction n'aient demandé une réunion extraordinaire avec les instances pour évoquer les nouvelles règles appliquées en entreprise avant qu'elles ne soient appliquées au 04 Janvier 2022. On met la charrue avant les bœufs ! Une habitude pour la direction.

Déménagement Latitude : Vous avez été un peu moins de 900 sur le groupe à répondre à une enquête dans le cadre d'une expertise demandée par le CSE. La direction nous annonce depuis le début du processus de réflexion sur le déménagement qu'il y aura beaucoup de points positifs. En vérité, et comme très souvent dans le cadre de l'entrée dans de nouveaux bâtiments, la réalité n'est pas aussi rose qu'elle veut bien le dire. Retrouvez dans notre communication syndicale, une première analyse de l'enquête. *Nous regrettons encore que les instances n'aient pas été consultés (Lien vers com. Syndicale).*

Barème Kilométrique et repas du soir : La direction annonce fièrement une augmentation de 6,25% du barème kilométrique et de 12% du barème du repas du soir. Dans les faits, cela fait 3 euros du repas le soir et 3 centimes pour le barème kilométrique (à partir de 5 CV et +). S3I dénonce un « foutage de gueule » compte tenu de l'augmentation du coût des frais (carburant, assurance, ...).

Expertise SOPHIA suite au décès d'un salarié : Un premier plan d'action a été proposé au CSE, *toujours sans concertation de vos élus*. Toutes les préconisations tournent autour du management mais peu autour de l'humain : repositionner le leadership du site, revoir certains processus, augmenter le recrutement, réorganisation managériale. Nous aurions souhaité qu'un effort soit fait sur la gestion des Ressources Humaines du site, qu'un axe fort sur la reconnaissance du travail, des efforts, de l'évolution professionnelle, une augmentation des rencontres entre le manager et le managé pour identifier le plus rapidement possible les difficultés que peuvent avoir les salariés (et pas qu'une seule fois lors des entretiens professionnels).

Congés annuels : Comme toutes les années, la direction émet une recommandation. Toutes les années, S3I indique que ce n'est qu'une recommandation. La direction ne peut pas s'affranchir des dispositions légales. **S3I vous rappelle que la seule obligation pour chaque salarié est de prendre : en une seule fois, entre le 1er mai et le 31 octobre, 12 jours consécutifs au minimum (2 semaines pleines). C'est la seule obligation.**

Rupture Conventionnelle d'une Assistante du CSE : Une assistante a demandé une Rupture Conventionnelle de plusieurs dizaines de k€ avec un départ fin Mars 2022. Le CSE a voté pour que cette somme n'impacte pas le budget des œuvres sociales afin d'éviter de vous pénaliser. Nous avons eu le droit à un « sketch » des élus du syndicat AVENIR sous la forme d'une déclaration tout en menaçant les organisations syndicales dans le cas où elles n'accepteraient pas cette rupture conventionnelle. **Résultats : TOUS LES ELUS AVENIR se sont ABSTENUS, CE QUI VAUT UN AVIS NEGATIF.** Encore une belle preuve du : faites ce que je dis mais pas ce que je fais et surtout d'une belle preuve d'hypocrisie dans la défense des salariés.